

Comité régional de l’Afrique

Original : anglais

Soixante-quinzième session
Lusaka, République de Zambie, 25-27 août 2025

Critères de sélection d’un État Membre souhaitant accueillir une session du Comité régional

Le Comité régional de l’Afrique,

Ayant examiné et pris note du rapport du Secrétariat sur les critères de sélection d’un État Membre souhaitant accueillir une session du Comité régional :

A décidé :

- 1) d’adopter les critères proposés pour la sélection d’un État Membre souhaitant accueillir une session du Comité régional qui figurent à l’annexe 2 du document AFR/RC75/2 ;
- 2) a décidé que les critères édictés pour la sélection d’un État Membre souhaitant accueillir une session du Comité régional entrent en vigueur à la clôture de la soixante-quinzième session du Comité régional.